



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2008

À une séance régulière tenue le 7 juillet 2008, au lieu et à l'heure ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

- M. Léopold Rousseau, conseiller no 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
- M. Jacques Fortier, conseiller no 3
- M. Mario Côté, conseiller no 5
- M. Bernard Ouellet, conseiller no 6

La directrice générale atteste que plus de 9 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
 - a. Enregistrement des droits de parole du public
 - b. Exercice des droits de parole du public
2. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits

ÉTUDE :

7. DOSSIERS D'URBANISME

- a. Adoption du règlement no 602-2008 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage no 590-2007 pour modifier les usages permis dans les zones 104 I et 105 I
- b. PIIA patrimoine - Acceptation de 9 permis
- c. 53, rue Chaîné - Affichage et contenants à déchets
- d. 109, rue Principale - Affichage
- e. Dérogation mineure - Lots 4 205 710 à 4 205 713, route 273
- f. Dérogation mineure - Lots 4 205 714 à 4 205 716, route 273
- g. Dérogation mineure - 133, rue Principale
- h. CPTAQ – Conduite puits Bois-Joly

8. LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. -

9. LE SERVICE DES INCENDIES

- a. Rapport sur la situation des activités du service des incendies pour le mois de juin 2008
- b. Entente sur la tarification en cas d'intervention ou d'assistance
- c. Achats regroupés d'habits de combats



10. LA VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur la circulation
- b. Forage de la rue des Campanules, intersection Route 273
- c. Cession de droits en faveur de 2948-9051 Québec inc.
- d. Réquisition de la subvention de 100 000 \$ du MTQ

11. LE SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. -

12. ADMINISTRATION

- a. Politique d'achats

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Nomination du maire suppléant – 6 mois
- b. Examen stratégique de la Société canadienne des postes

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14000-07-2008
point no 3

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance régulière du 7 juillet 2008 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14001-07-2008
point no 4

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2008

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 2 juin dernier soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14002-07-2008
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité



<i>Salaires bruts payés - Juin</i>	
Ginette Moreau Daigle	1 732.40 \$
Léopold Rousseau	811.94 \$
Jean-Pierre Lamontagne	811.94 \$
Jacques Fortier	811.94 \$
Mario Côté	811.94 \$
Bernard Ouellet	811.94 \$
Martine Couture	5 082.60 \$
Cathy Bergeron	4 350.98 \$
Martin Miller	1 873.46 \$
Renault Lepage	4 328.82 \$
Dany Lamontagne	3 197.58 \$
Linda Fortin	1 812.39 \$
Sous total : Membres du conseil et cadres	26 437.93 \$
Sous total : Employés voirie et bureau	48 010.19 \$
Sous total : Service de sécurité incendie	3 640.62 \$
Sous total : Brigadières et étudiants	3 212.54 \$
Sous total : Service des loisirs (terrain de jeux)	2 894.74 \$
Total des salaires bruts payés pour juin 2008 :	84 196.02 \$

<i>Comptes payés - Juin</i>		
Chambre de commerce Lotbinière	Inscription tournoi de golf	280.00 \$
Comité des loisirs camping Sacré-Cœur	Contribution financière pour activités	500.00 \$
142 ^e Groupe de Laurier-Station	Subvention pour 2 enfants de St-Apo.	100.00 \$
Concours hippique St-Apollinaire	Participation financière (publicité)	250.00 \$
Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	510.00 \$
Benoît Côté	Ménage du chalet des Loisirs	240.00 \$
Marcel Croteau	Ménage de l'Hôtel de Ville	511.50 \$
Christian Côté	Garde - voirie	65.00 \$
Sébastien Cayer	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
Télus	Cabine téléphonique	68.03 \$
Société canadienne du cancer	Don	100.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	6 447.69 \$
Pagenet	Téléavertisseurs - pompiers	365.44 \$
SSQ Groupe financier	Cotisation assurances	5 828.37 \$
Laurent Cayer	Garde - voirie	65.00 \$
Denise Olivier	Salaire - bibliothèque	300.00 \$
Ultramar	Essence et diesel	2 459.63 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 297.69 \$
Maison des Jeunes	Subvention	1 730.18 \$
GazMétro	Gaz - caserne	9.31 \$
Stéphane Laroche	Garde - voirie	65.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 518.21 \$
Postes Canada	Apollinairois & circulaires interdiction arroser	504.75 \$
Vanessa Morency	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
Party PME St-Apo	Remboursement de salle	284.06 \$
Hydro-Québec	Électricité	17.89 \$
Trésorier international Métallurgiste Unis	Cotisation	604.82 \$
Postes Canada	Circulaires "Fête au village"	277.62 \$
Denis Bélanger	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
Michel Dubois	Garde - voirie	65.00 \$
Denise Olivier	Salaire - bibliothèque	300.00 \$
Télus	Téléphones	862.77 \$
Total des comptes payés pour le mois de juin 2008 :		28 777.96 \$



Comptes payés Service des Loisirs - Juin

Daniel Côté	Frais de gymnase	40.00 \$
École des Quatre Vents	Location du gymnase	677.75 \$
Yann Lemieux	Dessin du gilet du terrain de jeux	80.00 \$
Caroline Caron	Cours de conditionnement physique	180.00 \$
LSLLC	Projet 12013	25.00 \$
Marie-Pierre Bérubé	Fête au village - Dépôt jeux vidéo	500.00 \$
Josée Tremblay	Tatoo temporaire	160.00 \$
Claude Pichette	Fête au village - DJ soirée jeunes	140.00 \$
Liette Laflamme	Fête au village - Petite ferme	600.00 \$
Danny Rousseau	Fête au village - groupe Génération	800.00 \$
Total des comptes payés des loisirs pour le mois de juin 2008:		3 202.75 \$

Comptes à Payer - Juin

Acklands Grainger	Lames et bouteilles de gaz	331.71 \$
Aqua Zach	Moteur - puits des Merles	1 450.63 \$
Aubert & Marois Itée	Cloche de béton	62.08 \$
Auclair & Landry	Ajuster porte au garage	663.84 \$
Cathy Bergeron	Frais - formation	65.36 \$
Béton Laurier	Location machinerie	2 159.30 \$
Bodycote	Analyses	562.11 \$
Boiteau Luminaire	Boule acrylique	94.59 \$
Boivin & Gauvin inc.	Cylindres	116.26 \$
Gaétan Bolduc & associés inc.	Vérification au réservoir des Lilas	884.59 \$
Louise Camiré	Remb. de frais formation + frais de déplacement	52.76 \$
Carquest	Pièces et accessoires	1 599.81 \$
Carr McLean	Présentoirs à documents	40.77 \$
CGER	Location du camion à ordures	7 025.22 \$
CER Turmel enr.	Tuyaux galvaniser	1 320.64 \$
Chapiteau Rive-Sud	Location d'un chapiteau - Fête au village	2 186.43 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	Euthanasie et incinération d'un chien	64.34 \$
COLBO	Réparer clôture	314.52 \$
Commerçants de la Chaudière inc.	Frais de transport et cotisation	36.31 \$
Construction Jean Breton inc.	Paiement final - agrandissement Entraide	29 094.08 \$
Coop La Seigneurie	Chaux	17.73 \$
Cordonnerie Touche-à-tout	Ensembles de pluie	101.36 \$
CSSS Montmagny-L'Islet	Vaccin hépatite B	136.00 \$
Dilicontracto	Route de la Carrière et ouverture du site	5 735.19 \$
Distribution ABR	Aérosol orange	135.18 \$
Dura-Lignes	Lignage de rues	2 440.27 \$
École Nationale des pompiers	Régie de formation	2 380.00 \$
Entreprises Bourget inc.	Abat-poussière	9 244.56 \$
Entreprises Lévisiennes	Pavage de nouvelles rues	106 291.81 \$
Entreprises Crolin	Tonte de gazon	2 473.83 \$
Entretien Paysager Horti-Taille	Déchaumage et nettoyage gazon	355.56 \$
Excavations Rousseau	Nettoyer fossés aux loisirs	180.60 \$
Fonds de l'information foncière	Avis de mutation	81.00 \$
Formation Secours	Formation en secourisme - loisirs	487.50 \$
Fortin Sécurité Médic	Renflouement des trousse de secours	411.64 \$
Fortier 2000 Itée	Prolongement de la rue des Éperviers	9 444.50 \$
Fournitures & Ameublement du Québec	Caisses de papier	275.67 \$
Micheline Gagné	Barrière du terrain des loisirs	100.00 \$
Garage Paul Nap. Mercier & fils	Pièces pour balai et voirie	475.06 \$
Garage Germain Rousseau	Réparer crevaison	31.58 \$
Groupe SPL	Fête au village - panneaux	530.51 \$
Hydro-Québec	Raccordement de luminaires	1 137.78 \$



IGA	Achat divers pour réunion	30.08 \$
Impressions G.L. inc.	Apollinairois, enveloppes et Fête au village	3 060.98 \$
Impressions JKL inc.	Panneau - marché aux puces	33.86 \$
Installation R. Mailloux	Location système de son - Fête au village	2 031.75 \$
LCS	Prolongement de la rue Sévigny	650.86 \$
Labrador	Eau de source	26.96 \$
Laerdal	Défibrillateur	3 922.41 \$
L. Delisle inc.	Heures de machinerie & prol. des Éperviers	26 524.51 \$
Renault Lepage	Remboursement frais - congrès	304.92 \$
Linde	Location de bouteilles	48.32 \$
Location d'équipement LPL	Prolongement rue des Lupins et compresseur	288.91 \$
Maison d'extermination inc.	Cage à marmotte et cage à écureuil	192.99 \$
Monsieur Party.com	Location jeux gonflables - Fête au village	2 195.42 \$
Ginette Moreau	Remb. de frais de déplacement	78.68 \$
Motosports St-Apollinaire inc.	Selenoide pour VTT	116.21 \$
M.R.C. de Lotbinière	Quote-part et composteurs	51 079.57 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - récupération	3 565.08 \$
Newalta	Déboucher tuyaux & pompage trou sanitaire	1 098.97 \$
Normand Côté, électricien inc.	Puits - rue des Merles & réparations	268.62 \$
Novicom 2000 inc.	Microphone, batteries et chargeur	1 194.17 \$
Papeterie Lobi enr.	Cartouches d'encre	76.03 \$
Placide Martineau inc.	Plancher flottant et divers pièces	1 195.17 \$
Pneu Club 600	Pneus	1 076.21 \$
Poly-Énergie	Entretien du réseau d'éclairage	11 715.29 \$
Pompes Industrielles Ste-Foy	Contrôle de niveau - puits des Merles	8.98 \$
PG Govern	Formation - loisirs	812.70 \$
Publication Le Peuple	Publicité "Semaine de la municipalité"	564.38 \$
Québec Multiplants	Corvée horticulture	632.57 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Pièces et heures de machinerie	1 928.23 \$
Ray-Car	Route de la Carrière, concassé...	269 462.65 \$
Réal Huot inc.	Membrane géotextile, rue des Éperviers, etc.	14 760.86 \$
Reliure St-Denis	Polyguard - bibliothèque	134.32 \$
Remb. d'autos Chaudières-Appalaches	Réparation du panneau 50 km/h	56.44 \$
Micheline Roger	Blocs de béton	50.00 \$
Services Frimas	Remplacer sonde & maintenance juin	656.53 \$
SNC - Lavalin	Prolongement rues Sévigny et des Lupins	4 281.98 \$
Tecknolaser	Cartouches d'encre	125.29 \$
Transport St-Agapit inc.	Réparer crevaison	118.05 \$
Unicoop	Pièces et accessoires	37.56 \$
Wolseley	Adapteur, pièces réservoir et compteurs	1 282.37 \$
Wood Wyant inc.	Produits d'entretien	232.98 \$
Xérox	Contrat photocopieurs et agrafes	681.24 \$
Total des comptes à payer pour le mois de juin 2008 :		597 195.78 \$

14003-07-2008
point no 6

TRANSFERTS DE CRÉDITS

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

Que les crédits suivants soient transférés et que les comptes ci-après énumérés soient renfloués.

LES DÉPENSES	DÉBIT	CRÉDIT
ADMINISTRATION		
ELUS - ALLOCATION DE DEPART	350.00 \$	
ELUS - FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	110.00 \$	
ELUS - FONDS DE RETRAITE		460.00 \$
ADM. SERV. PROF. - COMPTABLES	1 000.00 \$	
ADM. - INFORMATIQUE	485.00 \$	
ADM. - ASSURANCES		1 485.00 \$
TOTAL-ADMINISTRATION	1 945.00 \$	1 945.00 \$



SÉCURITÉ INCENDIE		
POMPIERS - IMMATRICULATION	3 130.00 \$	
POMPIERS - ASSURANCES		2 000.00 \$
POMPIERS - SERVICES RENDUS		1 130.00 \$
TOTAL-SÉCURITÉ INCENDIE	3 130.00 \$	3 130.00 \$
VOIRIE MUNICIPALE		
VOIRIE - FRAIS POSTE & TRANSPORT	110.00 \$	
VOIRIE - SERV. PROF. SCIENT. & GENIE	4 435.00 \$	
VOIRIE - DEP. PUBL. & INFORMATIQUE		1 000.00 \$
VOIRIE - ADM. & INFORMATIQUE		1 500.00 \$
VOIRIE - ASSURANCES		1 000.00 \$
VOIRIE - ENT. & REP. BATIMENT & TERRAIN		1 045.00 \$
SIGNALISATION - PIECES & ACCESSOIRES	1 200.00 \$	
SIGNALISATION - LIGNAGE		1 200.00 \$
TOTAL - VOIRIE MUNICIPALE	5 745.00 \$	5 745.00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
AQUEDUC - ENT. & REP. BATIMENT & TERRAIN	1 000.00 \$	
AQUEDUC - FOURNITURE MEDIAÛLE	10.00 \$	
AQUEDUC - PIECES & ACCESSOIRES		1 010.00 \$
TOTAL-HYGIÈNE DU MILIEU	1 010.00 \$	1 010.00 \$
TRAITEMENT DES EAUX USÉES		
ETANG - SERV. PROF. SCIENT. & GENIE	4 600.00 \$	
ETANG - FOURN. BUREAU & IMPRIMERIE	50.00 \$	
ETANG - LOCATION MACHINERIE		4 650.00 \$
TOTAL-TRAITEMENT DES EAUX USÉES	4 650.00 \$	4 650.00 \$
DÉCHETS DOMESTIQUE		
ORD. ENT. MACH., OUTIL. & EQUIPEMENT	10.00 \$	
ORDURES SUPP. CONTRIBUTION D'EMPLOYEUR	550.00 \$	
ORD. ARTICLES DE NETTOYAGE		10.00 \$
ORDURES SUPP. RÉMUNÉRATION		550.00 \$
TOTAL-DÉCHETS DOMESTIQUE	560.00 \$	560.00 \$
SALLE COMMUNAUTAIRE		
SALLE COMM. - RÉMUNÉRATION	3 000.00 \$	
SALLE COMM. - REER COLLECTIF	130.00 \$	
SALLE COMM. - CONTR. L'EMPLOYEUR	950.00 \$	
SALLE COMM. - PRODUITS CHIMIQUES	1 000.00 \$	
SALLE COMM. - ENT. & REP. BATIMENT & TERRAIN		3 580.00 \$
SALLE COMM. - PIECES & ACCESSOIRES		1 500.00 \$
TOTAL-SALLE COMMUNAUTAIRE	5 080.00 \$	5 080.00 \$
LOISIRS		
LOISIRS - INFORMATIQUE	1 500.00 \$	
LOISIRS - ASSOCIATION M.R.C.	3 000.00 \$	
LOISIRS - ESSENCE	250.00 \$	
LOISIRS - SERVICES PROFESSIONNELS		4 750.00 \$
TOTAL-LOISIRS	4 750.00 \$	4 750.00 \$
TERRAIN DE JEUX		
TDJ - FORMATION ANIMATEURS	430.00 \$	
TDJ - FOURNITURE DE BUREAU	50.00 \$	
TDJ - FOURNITURE MEDICALE	10.00 \$	
TDJ - RÉMUNÉRATION		490.00 \$
TOTAL- LOISIRS	490.00 \$	490.00 \$
PETIT COLLÈGE		
PETIT COLLÈGE - ENT. & RÉP. MAT. OUTIL. & EQUIP.	50.00 \$	
PETIT COLLEGE - HUILE A CHAUFFAGE	500.00 \$	
PETIT COLLÈGE - ARTICLE DE NETTOYAGE	150.00 \$	
PETIT COLLÈGE - ENT. & RÉPARATION BÂTISSE & TER.		700.00 \$
TOTAL- PETIT COLLÈGE	700.00 \$	700.00 \$
BIBLIOTHEQUE		
BIBLIO. DEPENSES PUBLICITE	40.00 \$	
BIBLIO. ASSURANCES	15.00 \$	
BIBLIO. ENT. & REP. MACH. & OUTILLAGE		55.00 \$
TOTAL- BIBLOTHEQUE	55.00 \$	55.00 \$
GRAND TOTAL	28 115.00 \$	28 115.00 \$

Adopté à l'unanimité



14004-07-2008
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT 602-2008 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 POUR MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LES ZONES 104 I ET 105 I

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé récemment à la modification de son règlement de zonage pour être conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QU'une erreur est survenue dans l'énumération des usages des zones industrielles 104 et 105 nord de l'autoroute Jean Lesage;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite permettre les commerces de détail, d'administration et de services dans la zone 104, tels que permis par le précédent règlement de zonage;

ATTENDU QUE les modifications dans le présent amendement ont été recommandées par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 5 mai 2008, par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;

ATTENDU QU'une copie du présent projet de règlement a été remise à tous les élus présents au moins deux (2) jours juridiques précédant la séance du 5 mai;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU'une consultation publique faite au moyen d'une assemblée publique tenue par le Conseil et présidée par madame la Mairesse a eu lieu le 28 mai 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le règlement portant le no 602-2008 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

14005-07-2008
point no 7b

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 9 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- | | |
|---|--|
| - No 2008-236 pour le 26, rue Rousseau | - No 2008-251 pour le 45, rue Rousseau |
| - No 2008-260 pour le 55, rue Principale | - No 2008-259 pour le 49, rue Principale |
| - No 2008-249 pour le 52, rue Principale | - No 2008-213 pour le 77, rue Principale |
| - No 2008-173 pour le 70, rue Principale | - No 2007-335 pour le 42, rue Chainé |
| - No 2008-238 pour le 46-46A, rue de l'Église | |

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans une zone où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007 en considérant qu'elles font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU par le conseil municipal

D'accorder les permis relatifs aux demandes numéro 2008-236, 2008-251, 2008-260, 2008-259, 2008-249, 2008-213, 2008-173, 2008-165, 2008-266, 2007-335 et 2008-238.

Adopté à l'unanimité



14006-07-2008
point no 7c

53, RUE CHAINÉ – AFFICHAGE ET CONTENANTS À DÉCHETS

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 384 128, d'une superficie de 1172.1 m² dans la zone 144 C, situé au 53, rue Chainé;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2008-266 afin d'installer une enseigne autonome et faire l'installation de treillis pour dissimuler les contenants à déchets;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que les travaux soient autorisés comme demandé sur la demande de permis numéro 2008-266.

Adopté à l'unanimité

14007-07-2008
point no 7d

109, RUE PRINCIPALE – AFFICHAGE

ATTENDU QUE le requérant est le locataire d'un local sis sur le lot 3 384 745, d'une superficie de 2251.5 m² dans la zone 155 C, situé au 109, rue Principale;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2008-165 afin d'installer une enseigne appliquée sur le bâtiment commercial;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que les travaux soient autorisés comme demandé sur la demande de permis numéro 2008-165.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Bernard Ouellet s'abstient de vote étant donné qu'il est propriétaire de l'édifice.

14008-07-2008
point no 7e

DÉROGATION MINEURE – LOTS 4 205 710 À 4 205 713, ROUTE 273

ATTENDU QUE le requérant est le futur propriétaire des lots 4 205 710 à 4 205 713, d'une superficie totale de 4209.4 m² dans la zone 138 C, situés sur la route 273;

ATTENDU QUE le requérant a fait des demandes de permis numéro 2008-220, 2008-221 et 2008-222 afin de construire trois résidences multifamiliales isolées;

ATTENDU QUE les marges de recul arrière seront de 6.14 mètres et que la distance entre l'aire de stationnement commune et les bâtiments principaux sera de 3.32 mètres;

ATTENDU QUE la norme minimale pour la marge de recul arrière prescrite pour cette zone est de 8 mètres et qu'une aire de stationnement commune à un ensemble résidentiel doit être située à au moins 6 mètres de tout bâtiment principal;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure numéro 2008-024 à la Municipalité;



ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 juin 2008;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007, du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 594-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande, à la majorité, la présente résolution :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis 2008-220, 2008-221 et 2008-222.

Que la demande de dérogation mineure numéro 2008-024 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

Mme Ginette Moreau s'abstient de vote pour cause de lien familial.

14009-07-2008
point no 7f

DÉROGATION MINEURE – LOTS 4 205 714 À 4 205 716, ROUTE 273

ATTENDU QUE le requérant est le propriétaire des lots 4 205 714 à 4 205 716, d'une superficie totale de 2718.8 m² dans la zone 138 C, située sur la route 273;

ATTENDU QUE le requérant a fait des demandes de permis numéros 2008-223 et 2008-224 afin de construire deux résidences multifamiliales isolées;

ATTENDU QUE les marges de recul arrière seront de 6.15 mètres et que la distance entre l'aire de stationnement commune et les bâtiments principaux sera de 3.32 mètres;

ATTENDU QUE la norme minimale pour la marge de recul arrière prescrite pour cette zone est de 8 mètres et qu'une aire de stationnement commune à un ensemble résidentiel doit être située à au moins 6 mètres de tout bâtiment principal;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure numéro 2008-025 à la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 juin 2008;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007, du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 594-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande, à la majorité, la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis 2008-223 et 2008-224.

Que la demande de dérogation mineure numéro 2008-025 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

Mme Ginette Moreau s'abstient de vote pour cause de lien familial.

14010-07-2008
point no 7g

DÉROGATION MINEURE – 133, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot rénové 3 384 778, d'une superficie de 1736 m² dans la zone 152 R, situé au 133, rue Principale;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2008-162 afin d'agrandir le garage existant, d'y ajouter un abri d'auto, une remise et un patio couvert;



ATTENDU QUE la remise sera annexée au garage;

ATTENDU QUE la remise annexée n'est pas autorisée dans le nouveau règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure numéro 2008-026 à la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 juin 2008;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 595-2007, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007, en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que les travaux soient accordés comme demandé dans la demande de permis numéro 2008-162.

Que la demande de dérogation mineure numéro 2008-026 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

14011-07-2008
point no 7h

CPTAQ – CONDUITE PUIITS BOIS-JOLY

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire est propriétaire du lot 4 076 933 d'une superficie de 1926,3 m², situé sur le rang Bois Joly sur lequel se situe le puits Bois Joly II;

ATTENDU QU'une autorisation de la CPTAQ a été émise pour l'utilisation autre qu'agricole pour ce terrain dans le dossier 354 697, le 17 mars 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité est en attente de l'accord de principe du MDDEP pour relier le puits Bois Joly II à la station de traitement existante sur la rue des Lilas;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour utiliser à une autre fin que l'agriculture deux parcelles de terrain de 3 mètres de largeur à même les lots 3 383 900 et 3 384 813 du cadastre du Québec pour passer la conduite d'eau souterraine entre le puits Bois Joly II et la station de traitement;

ATTENDU QUE ces parcelles visées par la demande se situent dans la zone protégée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ).

ATTENDU QUE des ententes de servitudes ont été signées avec les propriétaires des parcelles de terrain visées par la demande, au mois d'avril 2008 et acceptées par résolution du conseil municipal le 5 mai 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

Que le conseil municipal recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'autoriser cette demande pour les motifs suivants :

D'après la carte du potentiel agricole des sols, l'emplacement visé par la demande et les lots avoisinants sont de types médiocre et mauvais.

L'utilisation du lot à des fins agricoles sera toujours possible suite à la mise en place de la conduite d'eau souterraine.

La mise en place de cette conduite d'eau souterraine ne pose aucune contrainte aux activités agricoles des parcelles visées par la demande ni aux lots avoisinants;



La zone urbaine a été fortement sollicitée jusqu'à présent pour tenter d'augmenter la capacité d'approvisionnement en eau potable de la Municipalité et malheureusement l'historique du comportement des puits au fil des ans démontre que ces ouvrages de captage affichent une réduction de leur capacité originale.

L'utilisation du puits Bois Joly II, par son raccordement à la station de traitement d'eau potable de la rue des Lilas, ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et aura un effet positif pour le développement économique la municipalité.

Adopté à l'unanimité

14012-07-2008
point no 9a

RAPPORT SUR LA SITUATION DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES INCENDIES POUR LE MOIS DE JUIN 2008

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De prendre acte du rapport du service de sécurité incendie pour le mois de juin :

ALARME INCENDIE :5
FEU DÉCHETS : 1
DÉSINCARCÉRATION / ACCIDENT DE LA ROUTE.....2
TOTAL APPELS URGENCE :8

VÉRIFICATION : 7
PERMIS DE FEU : 11
PRATIQUE : 2

Adopté à l'unanimité

14013-07-2008
point no 9b

ENTENTE SUR LA TARIFICATION EN CAS D'INTERVENTION OU D'ASSISTANCE

ATTENDU QUE la Ville de Lévis nous a fait une proposition visant à adhérer à une entente sur la tarification en cas d'intervention ou d'assistance d'un service incendie;

ATTENDU QUE cette entente a pour but d'offrir la possibilité aux services d'incendies d'obtenir des services supplémentaires en cas de sinistre à des coûts abordables, le tout tel que prévu à la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU QUE les tarifs suivants sont payables par la municipalité qui a demandé l'intervention ou assistance :

- a) Le coût de réapprovisionnement de tout appareil et/ou équipement de la municipalité qui a aidé, si cela s'avère nécessaire;
- b) Le remboursement du salaire versé aux officiers et aux pompiers à l'occasion de l'intervention ou de l'assistance plus 25 %;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adhérer à l'entente avec la Ville de Lévis sur la tarification en cas d'intervention ou d'assistance.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer ladite entente.

Adopté à l'unanimité



14014-07-2008
point no 9c

ACHATS REGROUPÉS D'HABITS DE COMBATS

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Édouard, Saint-Apollinaire, Laurier-Station et Val-Alain se sont entendus sur un processus d'achats regroupés pour l'achat de divers équipement incendie;

ATTENDU QUE le service des incendies de Saint-Apollinaire doit se procurer 2 habits de combats supplémentaires;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à cet effet, pour 9 habits au total;

ATTENDU QUE pour la municipalité de Saint-Apollinaire, l'achat regroupé d'habits de combats a permis d'économiser 820 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De faire l'achat de 2 habits de combats auprès de la compagnie CMP Mayer, pour un coût de 2458.42 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

14015-07-2008
point no 10a

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION

Avis de motion est par les présentes donné par Jacques Fortier, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement ayant pour effet de modifier les annexes « A », « H », « I » et « J » du règlement 318-98 sur la circulation.

14016-07-2008
point no 10b

FORAGE RUE DES CAMPANULES – INTERSECTION ROUTE 273

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour effectuer le forage sur la rue des Campanules, à l'intersection de la Route 273;

ATTENDU QUE le contrat consiste à l'installation d'une conduite de PEHD DR-11, 150 mm d'une longueur approximative de 15 m. linéaire;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues et étudiées, soit :

- Les entreprises Claude Chagnon au coût de 7000 \$
- Forage 3D au coût de 7100 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Les entreprises Claude Chagnon, au coût de 7000 \$ plus taxes, incluant la fourniture de la conduite PEHD DR-11, la main d'œuvre et l'équipement pour l'installation de la conduite par forage directionnel.

Si le sol ne permet pas la réalisation complète du forage après 2 essais, une charge de 2500 \$ est applicable.

Adopté à l'unanimité

14017-07-2008
point no 10c

CESSION DE DROITS EN FAVEUR DE 2948-9051 QUÉBEC INC.

ATTENDU QUE la compagnie 2948-9051 Québec Inc. est propriétaire ou occupe à titre de propriétaire le lot 3 964 842 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Lotbinière, lequel lot est situé dans la Municipalité de Saint-Apollinaire;



ATTENDU QUE ledit lot 3 964 842 a été déposé au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lotbinière le 20 avril 2007 en vertu de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois L.R.Q., chap. R-3.1 et remplace deux (2) parties du lot 50 du cadastre officiel Paroisse de Saint-Apollinaire, circonscription foncière de Lotbinière, et une partie d'un ancien chemin montré à l'originnaire, propriété de la Municipalité de Saint-Apollinaire, cette partie de l'ancien chemin, d'une superficie de 906,2 m², étant identifiée comme étant la parcelle 2 sur le plan accompagnant une description technique préparée par Roch LEFRANÇOIS, arpenteur-géomètre, en date du 3 novembre 2006, sous le numéro 10 556 de ses minutes, dossier 03-047;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a fermé et aboli par résolution, le 11 septembre 2006, l'ancien chemin du rang des Moulanges traversant les lots 49 à 53 du cadastre officiel Paroisse de Saint-Apollinaire, et dont fait partie l'ancien chemin dont il est fait mention au paragraphe ci-dessus;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire n'a plus besoin de cette partie de l'ancien chemin qui forme maintenant, avec 2 parties du lot 50 du cadastre Paroisse de Saint-Apollinaire appartenant à 2948-9051 Québec Inc., le lot 3 964 842 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire cède à 2948-9051 Québec Inc. tous les droits, titres et intérêts qu'elle a ou peut prétendre avoir dans le lot 3 964 842 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Lotbinière;

Que cette cession soit faite pour et en considération de la somme de un dollar (1,00 \$) payable lors de la signature de l'acte notarié;

Que la Mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire l'acte de cession, à recevoir la considération et à en donner quittance, et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire tous autres documents utiles et nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

14018-07-2008
point no 10d

REQUISITION DE LA SUBVENTION DE 100 000 \$ DU MTQ

ATTENDU QUE la ministre déléguée aux transports, Mme Julie Boulet, a accordé une subvention de 100 000 \$ échelonnée sur trois ans, soit 40 000 \$ en 2007-2008, 40 000 \$ en 2008-2009 et 20 000 \$ pour 2009-2010 pour l'amélioration de la route de la Carrière;

ATTENDU QUE le coût total pour l'amélioration de la route de la Carrière est de 323 802.10 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

De requérir ces sommes par formulaires appropriés auprès de Michel Labrie, Directeur de la Chaudière-Appalaches.

Adopté à l'unanimité

14019-07-2008
point no 12a

POLITIQUE D'ACHATS

ATTENDU QU'il est de la volonté de la municipalité d'encourager l'économie de la municipalité de Saint-Apollinaire pour les acquisitions de biens et la location de biens et services;

ATTENDU QUE pour ce faire, les mesures suivantes seront appliquées :



Catégories	Valeur de la dépense	Procédures
# 1	Moins de 1 000 \$	Demande de soumissions verbales auprès d'au moins un fournisseur susceptible d'offrir le prix le plus avantageux et faire une rotation des fournisseurs afin d'encourager diverses entreprises.
# 2	1 000 \$ à 4 999 \$	Demande de soumissions écrites auprès d'au moins deux fournisseurs et faire une rotation des fournisseurs afin d'encourager diverses entreprises, tout en recherchant le plus avantageux. Tous les prix obtenus seront colligés pour un retour ultérieur.
# 3	5 000 \$ à 9 999 \$	Demande de soumissions écrites auprès d'un minimum de trois fournisseurs . L'ouverture des soumissions est faite par le (la) directeur(trice) général(e) ou son adjoint(e).
# 4	10 000 \$ à 49 999 \$	Demande de soumissions sur invitation écrite auprès d'un minimum de quatre fournisseurs . L'ouverture des soumissions est fait par la directrice générale ou son adjointe
# 5	50 000 \$ et plus	Demande de soumissions publiques annoncées dans un journal et dans un système électronique d'appel d'offres accepté par le gouvernement du Québec. L'ouverture des soumissions est faite par la directrice générale ou son adjointe.

- Dans toutes les demandes de soumissions sur invitation, les invitations pourront être réservées aux fournisseurs ayant une place d'affaires à l'intérieur des limites de la municipalité de Saint-Apollinaire, et ce, à la condition d'y trouver le minimum de fournisseurs requis.
- De façon à favoriser sainement les fournisseurs ayant leur place d'affaires à Saint-Apollinaire, une préférence est accordée à ces derniers, pour tout achat ou location dont les prix soumis n'excèdent pas plus de 5 %, maximum 250 \$ le prix soumis par le plus bas soumissionnaire dont la place d'affaires se situe à l'extérieur du territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire.

Sera considéré comme place d'affaires à Saint-Apollinaire, toute entreprise ou compagnie ayant, dans les limites de la municipalité, son siège social, une succursale ou le siège social d'une filiale ou une succursale d'une filiale.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'appliquer cette nouvelle politique d'achat à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité

14020-07-2008
point no 13a

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE le mandat de M. Jacques Fortier comme maire suppléant vient à échéance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

De nommer le conseiller no 3, comme maire suppléant, pour une période de 6 mois, à compter de ce jour.

Que monsieur Jacques Fortier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié et/ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de Mme Ginette Moreau, lorsque celle-ci est absente et que telle signature est requise durant cette période.

Adopté à l'unanimité.

14021-07-2008
point no 13b

EXAMEN STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ATTENDU QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);



ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

De faire parvenir une lettre ou un mémoire à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Adopté à l'unanimité.

14022-07-2008
point no 16

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De clôturer la séance régulière le 7 juillet 2008, à 20 h 50.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière
